

ILS OCCUPENT LEURS USINES POUR LA DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL : La bonne voie

Dans les négociations par branche sur la réduction du temps de travail, le patronat, s'appuyant sur le protocole d'accord conclu en juillet dernier avec certaines organisations syndicales, refuse toute réduction réelle du temps de travail, veut imposer des contreparties inacceptables pour les travailleurs. Le constat est clair : la voie des négociations par branche est sans issue pour les travailleurs. Qu'est-ce qui amènera le patronat, le CNPF, à renoncer à ses exigences, à faire des concessions aux travailleurs? L'action.

Les travailleurs de Cibié à Bobigny et d'Air-équipement à Asnières, avec leurs organisations syndicales, se sont engagés sur cette voie : la seule qui pourra déboucher sur des conquêtes. Mais demeureront-ils seuls? Ou bien d'autres entreprises engageront-elles à leur tour l'action? Il est clair que face à un patronat qui concentre ses forces, seule l'action de masse des travailleurs permettra de marquer des points.

Pierre BURNAND



CIBIE à Bobigny (93)

Cibié à Bobigny, en Seine-Saint-Denis : 1 000 salariés. Il y a là le siège social, les bureaux d'étude et une unité de production de 400 ouvrières et ouvriers. Entreprise de sous-traitance automobile, Cibié produit du matériel d'éclairage. A Bobigny, on travaille essentiellement pour Renault. D'autres usines existent en France et à l'étranger. Cibié appartient au groupe Valéo (ex-Ferodo), d'importance européenne et qui contrôle également Ducellier et SEV.

Depuis le 12 novembre, les locaux sont occupés. Comme me l'explique le secrétaire de la section syndicale CGT (très largement majoritaire dans l'usine), après le 10 mai, les travailleurs ont voulu voir le changement se concrétiser. Il ne fallait pas rester les deux pieds dans le même sabot. La direction, de son côté, a continué à faire preuve d'intransigeance, refusant les revendications, la négociation. Elle a demandé et obtenu du tribunal un jugement ordonnant l'évacuation des locaux (néanmoins, le préfet s'est engagé à ce qu'il n'y ait pas d'intervention policière).

Comme tout le secteur de la sous-traitance automobile, Cibié a été touché par la baisse de la production automobile. Mais la direction profite également de la situation pour renforcer l'exploitation des travailleurs. La règle d'or de la direction de Cibié se résume en un mot : productivité. De nombreuses suppressions d'emplois ont eu lieu ces dernières années : à Bobigny, les effectifs étaient de 1 400 il n'y a pas si longtemps. Ces départs ont été obtenus par des pré-retraites et des primes de 30 000 francs pour les « volontaires ». Dans le même temps, les cadences ont été augmentées de multiples manières. On déplace une production d'une usine à une autre et on en profite pour augmenter le nombre de pièces à produire à l'heure; fréquemment, là où il fallait

6 personnes, on n'en emploie plus que 4; on a introduit des robots qui suppriment des emplois mais augmentent la charge de travail. Autre technique : on déplace des productions à l'étranger, où les salaires sont plus bas. Tout un arsenal. Le résultat de cette logique a conduit à cette absurdité : en septembre dernier, la charge de travail était telle qu'elle ne pouvait plus être réalisée en France! Cibié a fait sous-traiter en Italie.

Dans toute grève, il y a des revendications diverses mais il y a aussi une motivation dominante. Ici, il y a d'importantes revendications de salaires; la direction veut, en effet, s'en tenir à une hausse de salaire inférieure à l'indice INSEE. Elle veut également maintenir un système où, pour le même travail, existent de très importantes différences de salaire. Mais la défense de l'emploi se trouve au premier plan. Les grévistes et le syndicat CGT revendiquent 39 heures tout de suite sans diminution de salaire ainsi qu'un calendrier pour procéder à des réductions ultérieures du temps de travail, notamment 38 heures en 82. Ils exigent également l'embauche de jeunes.

Lors de la dernière réunion du Comité central d'entreprise, la direction, continuant sur sa lancée, a annoncé 53 départs en pré-retraite. Les travailleurs ne sont pas forcément contre cela. Quand on a 56 ans, de nombreuses années de travail derrière soi, que les conditions de travail se détériorent, que l'ambiance se dégrade, eh bien on en a ras-le-bol; on aspire à pouvoir souffler, vivre autrement. C'est ainsi que réagissent un bon nombre de travailleurs de Cibié où la moyenne d'âge est assez élevée. Mais pourquoi les emplois laissés vacants par des départs en pré-retraite ne seraient-ils pas occupés par des jeunes? Cette question s'est trouvée d'autant plus posée que les travailleurs de Cibié, visés par

la pré-retraite, ont souvent des enfants au chômage. L'idée a fait son chemin et c'est l'une des revendications des grévistes. Tout de suite des créations d'emplois sont nécessaires pour répondre à la production. Les travailleurs et leur syndicat ont effectué un premier recensement des postes à pourvoir. Dans l'immédiat, 20 postes sont à créer, indépendamment des remplacements qui seraient nécessaires.

A cette exigence ainsi qu'à la demande de réduction du temps de travail (de même que pour les salaires...), la direction oppose un refus catégorique. Sa logique conduit à la suppression d'emplois, pas à l'embauche; à l'intensification du travail pas à la réduction du temps de travail.

Et le gouvernement? Les syndicalistes sont bien accueillis au ministère du Travail; à deux reprises, la télévision a consacré une émission à la lutte; le préfet s'est engagé à ce qu'il n'y ait pas d'intervention policière... Ce sont là, sans aucun doute, des faits positifs qui marquent toute la différence avec ce qui prévalait avant le 10 mai. Mais les travailleurs attendent bien autre chose encore du gouvernement. D'autant plus qu'ils constatent aussi que leur salaire va être amputé par l'augmentation des cotisations à la Sécurité sociale. Ils voudraient voir autre chose que le brasero autour duquel les occupants se réchauffent; ils voudraient voir le gouvernement s'engager à leurs côtés, soutenir leur lutte et leurs revendications. Chez Cibié, les travailleurs ont conscience d'agir dans le sens voulu le 10 mai, ainsi que des déclarations gouvernementales en faveur de la réduction du temps de travail et de la lutte pour l'emploi. Cela les conforte dans la légitimité de leur action.

AIR-EQUIPEMENT à Asnières (92)

Air-équipement appartient au groupe DBA et emploie 1 100 personnes. L'usine d'Asnières (Hauts-de-Seine) est la plus importante avec environ 600 salariés. L'entreprise travaille pour l'aviation civile, les hélicoptères et la défense nationale.

Depuis le 17 novembre, la grève est totale et, depuis le 18, l'usine est occupée. La réduction du temps de travail à 38 heures d'ici juillet 82, sans perte de salaire, est la revendication principale.

Un responsable de la section CGT et un de la section CFDT m'expliquent, ensemble, les motifs de la lutte. Il faut dire qu'entre les deux sections syndicales les rapports sont bons. L'unité d'action est ici une vieille habitude qui a pu être maintenue. L'expérience a montré aux deux syndicats qu'elle était la condition du succès. On peut même dire qu'elle a été imposée par les travailleurs. A chaque fois qu'un mouvement a été lancé par un syndicat seul, ça été l'échec. Par contre, à chaque fois que l'unité a été réalisée, les travailleurs ont largement participé à l'action. Une autre tradition est la pratique des réunions de secteurs avec les travailleurs, avec prises de parole sur les lieux de travail. De cette manière, les travailleurs peuvent mieux s'exprimer et les syndicalistes sont plus proches de leurs préoccupations. Depuis le mois d'octobre, de telles réunions de secteur se sont multipliées et deux assemblées générales ont eu lieu.

Chez les travailleurs et les syndicalistes, il a fallu de nombreuses discussions pour en venir à la lutte. Deux points de vue existaient; l'un étant d'attendre les décisions gouvernementales, ce qui conduisait à la passivité; l'autre étant que ce sont les luttes qui seront décisives. La direction jouait également sur l'atten-

tisme, allant jusqu'à dire, dans une lettre au personnel envoyée après le déclenchement de la grève : « Cette grève est inutile puisque chacun sait que des dispositions légales vont définir incessamment les conditions de la réduction du temps de travail en France, en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux, comme l'a rappelé le communiqué du dernier Conseil des ministres, le 18 novembre 1981. »

C'est ainsi que se sont élaborées les revendications prioritaires des travailleurs : la réduction du temps de travail, la cinquième semaine de congés payés, la suppression immédiate des heures supplémentaires (jusqu'à 1 000 heures par mois), l'embauche des intérimaires (environ 10% des travailleurs), le maintien du pouvoir d'achat. Chez les travailleurs d'Air-équipement, l'idée de la réduction du temps de travail est d'autant plus forte qu'en 1975, et durant 18 mois, on leur a fait faire du chômage technique, 35 heures payées 37 h 30, et les résultats de production furent les mêmes.

Le 16 novembre, après que la direction ait refusé toute négociation, la CGT et la CFDT ont appelé à 4 heures de grève. Le lendemain, devant l'intransigeance patronale, les travailleurs ont refusé de reprendre le travail. Enfin, le 18, alors que la direction refusait toujours toute négociation, l'occupation était décidée. La direction a été très claire : son refus d'accepter la réduction du temps de travail est pour elle une question de principe. Elle ne veut pas rompre le front patronal. Elle ne veut pas créer de précédent. Son intransigeance est en elle-même la preuve que la lutte des travailleurs d'Air-équipement est très utile!